

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le mercredi seize décembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni au Centre de congrès Le Manège, sous la présidence de M. Thierry Repentin, maire

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	DESIGNATIONS COMPLEMENTAIRES D'ELUS AU SEIN DE DIFFERENTES STRUCTURES	Thierry Repentin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ; Désigne les élus suivants pour représenter la ville de Chambéry au sein des organismes extérieurs : * AMCCS, Espace Malraux scène nationale Chambéry Savoie, en remplacement de Monsieur Guy-Pierre Martin : Sylvie Koska ; * Comité Partenarial de Suivi pour le contrat de concession pour le service extérieur des pompes funèbres et du crématorium de Chambéry, en remplacement de Monsieur Guy-Pierre Martin (suppléant) : Benoît Perrotton (suppléant) ; * Ecoles maternelles et élémentaires, en remplacement des suppléants Messieurs Michel Dantin (Bellevue), Guy-Pierre Martin (Biollay) et Xavier Dullin (Stade) : Isabelle Rousseau (Bellevue) et Benoît Perrotton (Biollay) et Alexandra Turnar (Stade) ; * SPL Chambéry 2040, en remplacement de Madame Sylvie Koska : Monsieur Philippe Cordier.	18 min
2	PROLONGATION D'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT PAR LE CDG73 AVEC LE GROUPE SOFAXIS / CNP ASSURANCES, JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2021	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de prolonger son adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 ; Approuve l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires avec le Centre de gestion de la Savoie, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021 ; Autorise le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie et tous actes nécessaires à cet effet ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.	18 min

3	AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DE LA COMMUNE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE CHAMBERY	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer le marché, les polices d'assurance et tous les documents y afférent.	19 min
4	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD - MODIFICATION DE MARCHE POUR LA FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION AFFERENT A LA TRANCHE OPTIONNELLE 1	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, approuve le projet d'avenant ci-annexé ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer l'avenant avec le groupement de maîtrise d'œuvre ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent. Dit que les crédits sont inscrits au budget principal.	19 min
5	CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE MAINTENANCE DU SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION DE L'ACHAT PUBLIC - SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Savoie Déchets ; Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes tel qu'annexé au présent rapport ; Accepte le rôle de coordonnateur du groupement par Grand Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.	19 min

6	CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE MAINTENANCE DU SYSTEME DE D'INFORMATION DE GESTION DE COURRIERS - SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et le CCAS de Chambéry ; Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes tel qu'annexé au présent rapport ; Accepte le rôle de coordonnateur du groupement par Grand Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.	19 min
7	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE DROGUERIE	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry et le CCAS de Chambéry ; Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes tel qu'annexé au présent rapport ; Accepte le rôle de coordonnateur du groupement par la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à préparer, passer et signer les accords-cadres mono-attributaires à bons de commande dans les conditions exposées au présent rapport.	19 min
8	TRAVAUX D'IMPRESSION POUR LES SERVICES DE LA VILLE - SIGNATURE D'ACCORDS-CADRES PLURI- ATTRIBUTAIRES	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer les accords-cadres pluri-attributaires établis selon les conditions exposées ci-avant et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.	19 min

9	AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES N° 2013 CONCERNANT LES TRAVAUX DE RENOVATION ET/OU FOURNITURE ET POSE ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS THERMIQUES ET CLIMATIQUES (CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION) DES BATIMENTS COMMUNAUX	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer selon les conditions sus mentionnées l'accord-cadre attribué tel que détaillé ci-avant ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, sur la base de l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à relancer une procédure d'attribution du lot n°1 ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, avant l'engagement de la procédure de passation de cet accord-cadre relatif au lot susmentionné, à signer l'accord-cadre à intervenir et tous les documents y afférent.	19 min
10	AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE ET CONNEXES	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 4 décembre 2020.	20 min
11	CONVENTION DE VENTE ET GESTION DU STOCK DE SAUMURE PAR LE DEPARTEMENT A LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA VIABILITE HIVERNALE	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de la convention ci-jointe ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.	20 min
12	ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Admet en non-valeur, la somme de 14 015,49 euros au titre du Budget principal ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les mandats correspondants ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020.	20 min
13	CONVENTION DE RESERVATION DE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA SOCIETE GENERALE POUR 2021	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer avec la Société Générale, la convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 7 000 000 euros, pour la période courant du 04/01/2021 au 31/12/2021 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à faire procéder aux appels ou aux remboursements des fonds sur cette ligne de trésorerie.	20 min

14	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2021	Pierre Brun	Mis aux voix, M. Philippe Cordier, n'ayant pas pris part au vote (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les avances sur subventions 2021 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les associations pour lesquelles le montant prévu de l'avance excède 23 000 €.	20 min
15	BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2021, avant le vote du Budget Primitif, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement, sur les chapitres 20, 204, 21 et 23 (hors AP / CP) pour un montant maximum de 5 406 839,11 €, le montant des dépenses ainsi engagées donnant lieu à une ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2021.	20 min
16	AFFECTATIONS PATRIMONIALES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'affectation du budget principal au budget annexe des parkings en ouvrage : des immobilisations corporelles mises en concession-affermage au bénéfice de la société Q Park dans le cadre de la délégation de service public pour la construction et l'exploitation de parcs en ouvrages et d'enclos de stationnement, pour un montant de 850 759,36 €, étant précisé que ces biens n'ont donné lieu à aucune subvention ni aucun emprunt dédié ; de la redevance initiale versée par ce même délégataire au titre de l'article 42-1 du contrat de délégation de service public correspondant, pour un montant de 5 800 000 €.	20 min
17	BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2021 avant le vote du Budget Primitif du budget annexe parkings en ouvrage, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement 2021, sur les chapitres 20, 21 et 23 pour un montant maximum de 1 812 500 €; le montant des dépenses ainsi engagées donnant lieu à une ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2021.	20 min
18	BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2021 avant le vote du Budget Primitif du budget annexe du stationnement payant sur voirie, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement 2021, sur les chapitres 20, 21 et 23 pour un montant maximum de 82 500 €, le montant des dépenses ainsi engagées donnant lieu à une ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2021.	21 min

19	REMISE GRACIEUSE AU PROFIT D'UN AGENT	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la remise gracieuse de dette au profit de Monsieur MEGUIRECHE ; Dit que cette remise gracieuse sera imputée au budget de la collectivité.	21 min
20	AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHAMBERY A VENDRE DES VEHICULES	Christelle Favetta-Sieyes	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Le conseil municipal autorise le CCAS de Chambéry à vendre les véhicules décrits en annexe.	21 min
21	RAPPORT 2019 SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE	Gaetan Pauchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Émet l'avis suivant sur le rapport annexé à la présente délibération : favorable.	21 min
22	SUBVENTION A L'ASSOCIATION REGIE PLUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2020	Gaetan Pauchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'octroi d'une subvention de 1 000 euros à l'association Régie Plus dans le cadre de la programmation complémentaire du Contrat de Ville 2020 ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020.	21 min
23	AVENUE DU GRAND VERGER/PLACE PIERRE DE COUBERTIN - DECLASSERMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER	Daniel Bouchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Diffère le constat de la désaffectation des trois emprises de voirie visées ci-dessus ; Décide le déclassement du domaine public routier des trois emprises concernées, situées « avenue du Grand Verger » et « place Pierre de Coubertin », respectivement d'environ 712 m ² , 596 m ² et 283 m ² .	21 min
24	CESSION DE TROIS LOTS DE COPROPRIETE ET D'UNE PARTIE INDIVISE D'UN LOT DE COPROPRIETE SIS 161 FAUBOURG MONTMELIAN AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT	Daniel Bouchet	Mis aux voix, Mmes Raphaele Mouric, Florence Bourgeois, MM. Thierry Repentin, Daniel Bouchet, Gaetan Pauchet, n'ayant pas pris part au vote (5), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession des lots de copropriété ci-avant définis et situés 161 faubourg Montmélian pour un montant de 55 000 euros (cinquante-cinq mille euros) auxquels s'ajoutent les frais de notaire au profit de la société Cristal Habitat. Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Considère que la vente envisagée, ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2021 de la Commune.	21 min
25	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (ANTAI)	Isabelle Dunod	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de la convention jointe ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la présente convention avec l'ANTAI, convention exécutoire à partir du 1er janvier 2021.	21 min

26	CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU ENEDIS - SECTEUR CARAMAGNE	Isabelle Dunod	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes de la convention de servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AZ numéro 259 ; convention dont la copie est jointe en annexe, telle qu'elle a été établie par ENEDIS ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires ; Affecte l'indemnité forfaitaire de 80,00 euros au budget 2020.	22 min
27	CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS POUR LA RUE MARCEAU SUR LA COMMUNE DE CHAMBERY	Marielle Thievenaz	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le SDES à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus y compris de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée ; Approuve les termes de la convention ci-jointe ainsi que son annexe ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'annexe "financière prévisionnelle" jointe à la convention précitée, et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.	22 min
28	REVERSEMENT DE L'AIDE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES « ACCUEILS ADOLESCENTS » DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR L'ANNEE 2019	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, Mme Cyndie Picot, n'ayant pas pris part au vote (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les aides aux organisateurs d'accueils de loisirs selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants financiers nécessaires ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	22 min
29	ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI A LA JOURNEE : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES	Marie Bénévise	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les subventions aux accueils de loisirs selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.	22 min
30	SUBVENTIONS VERSEES AU TITRE DU PLAN LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement des subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.	22 min
31	FONCTIONNEMENT DU RESEAU « LE BOUQUET DES BIBLIOTHEQUES »	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'intégration de la commune de Saint-Baldoph dans le réseau « le bouquet des bibliothèques » ; Approuve la mise à jour de la convention de fonctionnement du réseau « le Bouquet des bibliothèques » jointe en annexe, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ; Approuve les principes généraux et les catégories de tarifs du « bouquet des bibliothèques » joints en annexe.	22 min

32	NUMERISATION DE MANUSCRITS MÉDIÉVAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHAMBÉRY	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'accord fixant les modalités de l'opération de numérisation par l'IRHT ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le document en annexe.	22 min
33	CONVENTION-TYPE DE PRET DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHAMBÉRY	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention type et ses annexes ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer chaque convention et annexes selon le modèle type.	22 min
34	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement des subventions d'équipement telles que présentées ci-dessus ; Dit que les crédits sont inscrits au budget principal.	23 min
35	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE RESEAU DE L'ARC ALPIN ET L'ORCHESTRE DES PAYS DE SAVOIE, POUR LA CONSTITUTION DE L'ORCHESTRE DES JEUNES DE L'ARC ALPIN	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe et les termes du partenariat entre les structures signataires ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif à ce dossier.	23 min
36	MISE A JOUR DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES CULTURELLES	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les modèles de conventions de mise à disposition des salles du Centre de congrès Manège, salle Jean Renoir, Chapelle Vaugelas et des théâtres Dullin et Malraux, Totem pour la « scène ville » ci-jointes ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les utilisateurs.	23 min
37	CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE CHAMBERY PAR LES COLLEGES PUBLICS CHAMBERIENS	Jean-François Beccu	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention entre la ville de Chambéry et le Conseil départemental de la Savoie, jointe en annexe, qui fixe les modalités de mises à disposition gratuites des équipements sportifs de la ville de Chambéry pour les collèges publics chambériens ; Autorise le Maire de Chambéry, ou son représentant, à signer ladite convention.	23 min

38	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS D'INTERVENTION DU SPORT	Jean-François Beccu	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'attribution de ces subventions au titre du Fonds d'Intervention du Sport ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574-4011 du budget 2020.	23 min
39	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : DISPOSITIF « CONTRAT ANIMATEUR SPORTIF »	Jean-François Beccu	Mis aux voix, M. Philippe Cordier, n'ayant pas pris part au vote (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'attribuer des subventions aux clubs sportifs pour leur mission d'éducation sportive, selon le détail ci-dessus ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 sur la ligne 6574 Sports ; Approuve le modèle de convention d'objectifs joint ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles avec chacune des dites associations selon modèle de convention d'objectifs.	23 min
40	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DISPOSITIF MICRO-FOLIE A MALRAUX, SCENE NATIONALE ET AUX STRUCTURES UTILISATRICES	Benjamin Louis	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la mise à disposition à titre gratuit du matériel Micro-Folie ; Approuve les termes de la convention entre la Ville de Chambéry et Malraux Scène Nationale ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du matériel Micro-Folie avec Malraux, Scène nationale ; Approuve les termes de la convention entre la Ville de Chambéry et les structures utilisatrices ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à dispositions du matériel aux structures utilisatrices selon le modèle de convention ci-joint.	23 min
41	APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL	Thierry Repentin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Adopte le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Chambéry figurant en annexe.	28 min
42	INDEMNITES POUR FRAIS DE GARDE A LA CHARGE DES ELU.E.S	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, Mmes Isabelle Rousseau, Nathalie Colin-Cocchi, Sylvie Koska, Laïla Karoui, Sandrine Garcin, Alexandra Turnar, MM. Benoît Perrotton, Philippe Cordier, Walter Sartori, Aloïs Chassot, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accorde le remboursement prévu à l'article L.2123-18-2 du code général des collectivités territoriales pour tous les conseillers municipaux à compter du 1er décembre 2020, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.2123-1 du code général des collectivités territoriales ; Fixe le montant minimum du remboursement par heure au montant horaire du salaire minimum de croissance, sous réserve de production d'un état de frais correspondant. Le versement sera semestriel ; Dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 ' autres charges de gestion courante.	46 min

43	RAPPORTS ANNUELS 2019 DES DELEGATAIRES DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX	Martin Noblecourt	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la présentation des rapports annuels des délégataires des services municipaux, au titre de l'année 2019, en application de l'article L.1411-3 du CGCT; Prend acte que ces rapports annuels 2019 seront joints au compte administratif en application de l'article R.1411-8 du CGCT.	1h00	
44	APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les modifications du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres ; Dit que le règlement intérieur s'appliquera ainsi à compter de son rendu exécutoire	1h02
45	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ELECTION DES MEMBRES	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Décide de constituer à nouveau une Commission d'Appel d'Offres permanente dont les membres siégeront dans toutes les commissions ou jurys prévus au Code de la Commande Publique ; Désigne les membres suivants : En qualité de membres titulaires : Jean-François BECCU, Pierre BRUN, Jimmy BAABAA, Marie BENEUISE, Walter SARTORI En qualité de membres suppléants : Claire PLATEAUX, Isabelle DUNOD, Daniel BOUCHET, Françoise RAHARD, Philippe CORDIER.	1h04
46	PLAN D'ACTION DE LA VILLE ET DU CCAS DE CHAMBÉRY SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	Sophie Bourgade Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Adopte le plan d'action 2021-2023 de la Ville et du CCAS de Chambéry sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.	1h05
47	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2020	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2020.	1h20
48	BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2020	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Décision Modificative n° 1 du budget annexe du stationnement payant sur voirie pour l'exercice 2020.	1h24
49	GUIDE DES TARIFS 2021	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les tarifs des services, joints en annexe, applicables à compter du 1er janvier 2021.	1h33

50	MISE A JOUR DES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES ET EQUIPEMENTS MUNICIPAUX 2021	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les dispositions précisées aux points 2, 4.1, 4.3 et 4.6 des conditions de mise à disposition des salles et équipements municipaux, comme suit :</p> <p>Application du tarif correspondant à la jauge effective, lorsque celle-ci est réduite pour des raisons sanitaires ou d'ordre public ;</p> <p>Précision sur le tarif applicable aux associations pour les salles festives au-delà des deux gratuités accordées chaque année ;</p> <p>Gratuité de certaines salles aux associations d'éducation populaire non chambériennes, lorsque leur activité à Chambéry s'adresse à un public très majoritairement chambérien ;</p> <p>Gratuité de certaines salles aux instances de démocratie locale chambériennes (conseils de quartier, conseils citoyens).</p>	1h37
51	AVENANTS AUX CONVENTIONS D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX EN QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE	Gaetan Pauchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les projets d'avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les logements sociaux situés dans les quartiers en politique de la ville ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant à signer les avenants ainsi que tout autre document s'y référant.</p>	1h39
52	TRANSFERT PARTIEL DE COMPETENCE DES BORNES IRVE (INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES)	Isabelle Dunod	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les termes de la convention ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux BP 2021 ;</p> <p>S'engage à verser au SDES, les cotisations et participations financières associées au fonctionnement et à l'investissement en application de la convention.</p>	1h41
53	CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE SUITE AU COVID	Jimmy Bâabâa	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve l'avenant n°4 ci-joint et les modifications ci-dessus exposées, au contrat de délégation de service public relative à la restauration scolaire et municipale ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires à l'indemnisation seront inscrits au budget primitif 2021 ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public relatif à la restauration scolaire et municipale.</p>	1h47

54	DELIBERATION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°7 DU 16 DECEMBRE 2019 - PERIMETRE DE SURSIS A STATUER SECTEUR LANDIERS	Daniel Bouchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de supprimer la notion de délai de 2ans stipulée au 4ème paragraphe de la délibération n° 7 du 16 décembre 2019, et la remplacer par une durée de 10 ans comme le stipule l'article L 424-1 du code de l'urbanisme ; ainsi, le sursis à statuer aura une durée maximale de 10 ans à compter de la date d'approbation de la dite délibération du 16 décembre 2019 ; Dit que les autres termes de la dite délibération demeurent inchangés ; Dit que la présente délibération sera affichée, durant un mois, en Mairie et au siège de Grand Chambéry. Elle sera en outre insérée dans un journal diffusé dans le département de la Savoie et publiée au recueil des actes administratifs de la ville de Chambéry.	1h57
55	ACQUISITION DE QUATRE LOTS DE COPROPRIETE SIS 508 RUE DU PRE DE L'ANE AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT	Daniel Bouchet	Mis aux voix, Mmes Raphaele Mouric, Florence Bourgeois, MM. Thierry Repentin, Daniel Bouchet, Gaetan Pauchet, n'ayant pas pris part au vote (5), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de l'acquisition des lots de copropriété ci-avant désignés situés 508 rue du Pré de l'Ane, auprès de la société Cristal Habitat, pour un montant de 103 200 € T.T.C. (cent-trois mille deux cents euros Toutes Taxes Comprises), frais de notaire en sus ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 de la Commune ; Impute la dépense au budget 2021 de la Commune.	1h59
56	CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION DE MARCHES DE TRAVAUX PAYSAGERS, DE VOIRIE, DE RESEAUX ET DIVERS DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BELLEVUE (PROJET URBAIN REGIONAL PUR)	Claudine Bonilla	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'un groupement entre la Ville de Chambéry et Cristal Habitat ; Approuve la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente et notamment le rôle de coordonnateur de la Ville de Chambéry ; Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive de groupement de commande.	2h01

57	ADHESION ANNUELLE A L'ASSOCIATION SAVOYARDE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES - ASDER	Pierre Brun	Mis aux voix, MM. Jimmy Bâabâa, Daniel Bouchet, Pierre Brun, n'ayant pas pris part au vote (3), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'adhésion à l'ASDER et le versement d'une subvention annuelle de 150€ ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer le bulletin d'adhésion ; Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ; Désigne Monsieur Pierre Brun, Conseiller municipal de Chambéry délégué au pilotage financier, aux financements innovants et à la transition énergétique, ainsi que Monsieur Jimmy Bâabâa, Adjoint au maire de Chambéry chargé de la transition écologique, à siéger au Conseil d'administration de l'ASDER afin de représenter la ville de Chambéry.	2h03
58	PROJETS DES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021	Sara Rotelli	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accorde, pour un montant global de 19 711,98 euros, les aides aux établissements scolaires réparties comme ci-dessus ; Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.	2h07
59	ADHESION A L'ASSOCIATION DEMOCRATIE OUVERTE ET A SON RESEAU DES TERRITOIRES D'INNOVATION DEMOCRATIQUE	Claire Plateaux	Mis aux voix, Mmes Isabelle Rousseau, Nathalie Colin-Cocchi, Sylvie Koska, Laïla Karoui, Sandrine Garcin, Alexandra Turnar, MM. Benoît Perrotton, Philippe Cordier, Walter Sartori, Aloïs Chassot, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'adhésion de la Ville de Chambéry à l'association Démocratie ouverte et à son réseau des territoires d'innovation démocratique pour un montant de 2 500 € en 2021 ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 ; Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 CGCT ; Désigne le.la chargé.e de mission participation citoyenne comme référent « démocratie ouverte » au sein de la collectivité ; Autorise le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout document afférant à cette adhésion.	2h12
60	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOC RUGBY SAVOIE MONT BLANC	Jean-François Beccu	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le versement d'une subvention de 85 000 euros au SOC Rugby Savoie Mont Blanc ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.	2h16
61	AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE A L'ASSOCIATION CHAMBERY-LA MOTTE-COGNIN-BASKET-SAVOIE (CMCB SAVOIE)	Jean-François Beccu	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avance de trésorerie de 10 000 € au club du Chambéry-La Motte-Cognin-Basket-Savoie (CMCB-73), remboursable sur 4 ans à partir de 2021 jusqu'en 2024, versée selon les modalités prévues par la Convention annexée ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Chambéry-La Motte-Cognin-Basket-Savoie (CMCB-73) pour le versement de cette avance de trésorerie remboursable ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 2764-40 du budget 2020.	2h19

62	STADE MUNICIPAL - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX	Jean-François Beccu	<p>À la demande expresse et formelle de plus d'un tiers des membres du conseil municipal, la réclamation du vote par bulletin secret est adoptée.</p> <p>Scrutateurs : MM Martin NOBLECOURT et Gaëtan PAUCHET</p> <p>Nombre de conseillers présents : 43</p> <p>Nombre de pouvoirs de vote : 2</p> <p>Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0</p> <p>Votes nuls : 0 Votes blancs : 0 Nombre de suffrages exprimés : *</p> <p>Majorité absolue : 23 * Absentions : 4 * Contre : 14 * Pour : 27</p> <p>Mis aux voix, le rapport est adopté à la majorité absolue (27 pour, 14 contre, 4 absentions)</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les marchés de travaux des lots suivants : Lots : 04,05,06,07,09,10,12,13,15,16,17,18,20,21,22,23,24 et 27 ;</p> <p>Dit que les crédits sont prévus respectivement au budget principal (autorisation de programme) et au budget annexe stationnement en ouvrage ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer la convention d'aide financière N°2020 0823 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse octroyant une aide financière de 633 976,00 € HT pour la gestion alternative des eaux pluviales dans le cadre du réaménagement du stade municipal de Chambéry ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à déposer les demandes de subventions ou de fonds de concours sur cette opération auprès de l'Etat au titre du DSIL, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de la Savoie, de l'Agglomération Grand Chambéry, de l'Agence Nationale du Sport et de tout autre financeur.</p>	2h21
63	SUBVENTION A LA MAISON DES FAMILLES DU BASSIN CHAMBERIEN	Françoise Rahard	<p>Mis aux voix, Mme Marie Bénévise, n'ayant pas pris part au vote (1), le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise le versement d'une subvention pour l'association la maison des familles d'un montant de 2 500 € ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020.</p>	3h14

64	AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC - 27 RUE MARCOZ	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la modification de l'article 6 du bail emphytéotique par voie d'avenant portant son terme au 31 décembre 2087, dont le projet est ci-joint annexé, au profit de l'Université Savoie Mont Blanc, sous réserve de l'éligibilité au Plan France Relance des opérations de rénovation des bâtiments de l'Université;</p> <p>Autorise le Maire à recourir à l'acte authentique en la forme administrative pour l'avenant au bail emphytéotique selon les dispositions des articles L 1212-1 du Code Général des Personnes Publiques et L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;</p> <p>Désigne Madame Aurélie LE MEUR, 1ère adjointe, pour représenter et signer l'acte au nom de la Commune, et en cas d'empêchement de cette dernière, l'adjoint suivant pris dans l'ordre chronologique du rang établi dans la délibération n° 3 du 4 juillet 2020 (DCM-2020-110).</p>	3h16
65	EXONERATION DE LOYERS DES LOCATAIRES D'UN ETABLISSEMENT PROPRIETE VILLE FERME ADMINISTRATIVEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA COVID 19	Raphaele Mouric	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Accepte l'exonération des loyers/redevances, des locataires de la Ville pour la durée de fermeture des établissements qu'ils exploitent ou qu'ils occupent dont la liste est précisée ci-dessus, pour la durée effective de fermeture administrative;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.</p>	3h20
66	OUVERTURES DOMINICALES 2021	Raphaele Mouric	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Émet un avis favorable pour l'ouverture dominicale des commerces automobile les :</p> <p>17 janvier 2021 14 mars 2021 13 juin 2021 19 septembre 2021 17 octobre 2021</p> <p>Émet un avis favorable pour l'ouverture dominicale des autres commerces de détail les :</p> <p>24 janvier 2021 (1er dimanche des soldes d'hiver) 21 février 2021 (croisement des 3 zones de vacances) 25 avril 2021 (grande braderie de printemps) 27 juin 2021 (1er dimanche des soldes d'été) 5 septembre 2021 (1er dimanche après la rentrée des classes) 26 septembre 2021 (grande braderie d'automne) 28 novembre 2021 (dimanche du Black Friday) 5 décembre 2021 12 décembre 2021 19 décembre 2021 26 décembre 2021</p>	3h22

67	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Thierry Repentin	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport	3h25
----	--------------------------------------	---------------------	---	------

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération

Le rapport initialement n°59 intitulé « FONCTIONNEMENT TRANSITOIRE DES CONSEILS DE QUARTIER » a été retiré de l'ordre du jour et fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil municipal.

Affiché à l'Hôtel de Ville le **18 DEC. 2020**

Thierry REPENTIN
Maire

